

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VES DIPLOMANTE DE MASTER

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R613-36,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de VES diplômante pour l'obtention d'un master de l'IAE Clermont Auvergne comme suit :

1^{ère} année de Master

**Mention : Gestion de production, logistique, achats
Parcours : Tous**

Membres du jury :

Nikolay TCHERNEV, Président du jury, PU
Libo REN, Vice-président du jury, MCF

Rose-Marie BORGES, MCF
Samuel MATHIEU, Professionnel
Virginie NOIREAUX, MCF

1^{ère} année de Master

**Mention : Management stratégique
Parcours : tous**

Membres du jury :

François CASSIERE, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Norbert LEBRUMENT, MCF
Michaël GOUJON, MCF
Samuel LAGRANGE, MCF

1^{ère} année de Master
Mention : Management et administration des entreprises
Parcours : Tous

Membres du jury :

Dieter HILLAIRET, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Patrick RALET, MCF
Samuel LAGRANGE, MCF
Louis DOUSSET, Professionnel

1^{ère} année de Master
Mention : Monnaie, banque, finance, assurance
Parcours : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels

Membres du jury :

Rodolphe JONVAUX, Président du jury, MCF
Sylvain MARSAT, Vice-président du jury, PU

Sylvain BERTEL, MCF
Samuel LAGRANGE, MCF
Pierre VINCENT, Professionnel

1^{ère} année de Master
Mention : Gestion des ressources humaines

Membres du jury :

Pierre CHAUDAT, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Laurent MERIADE, MCF
Eléonore MARBOT, MCF
Jean-Marc SALES, PRAG
Quentin OLLIER, Professionnel

1^{ère} année de Master
Mention : Marketing, vente
Parcours : Tous

Membres du jury :

Sylvie VEDRINE, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Elisabeth MARTIN-VERDIER, MCF
Pascal BRASSIER, MCF
Lionel COLOMBEL, MCF
Emna CHERIF, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : Gestion de production, logistique, achats
Parcours : Achat et Logistique

Membres du jury :

Nikolay TCHERNEV, Président du jury, PU
Rose-Marie BORGES, Vice-président du jury, MCF

Libo REN, MCF
Virginie NOIREAUX, MCF
Loïc MALLET, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Gestion de production, logistique, achats
Parcours : Ingénierie logistique

Membres du jury :

Nikolay TCHERNEV, Président du jury, PU
Rose-Marie BORGES, Vice-président du jury, MCF

Libo REN, MCF
Virginie NOIREAUX, MCF
Loïc MALLET, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Management stratégique
Parcours : Stratégie et pilotage des entreprises

Membres du jury :

Samuel LAGRANGE, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Norbert LEBRUMENT, MCF
Dieter HILLAIRET, MCF
Rodolphe JONVAUX, MCF
Mounir MOUSTAHAF, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Management stratégique
Parcours : Management de projet, innovation et transformation numérique

Membres du jury :

Norbert LEBRUMENT, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Damien TALBOT, PU
Samuel LAGRANGE, MCF
Rodolphe JONVAUX, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : Management et administration des entreprises
Parcours : Management et administration des entreprises

Membres du jury :

Patrick RALET, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Virginie NOIREAUX, MCF
Rodolphe JONVAUX, MCF
François CASSIERE, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : : Management et administration des entreprises
Parcours : Management des organisations médico-sociales et de santé

Membres du jury :

Laurent MERIADE, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Norbert LEBRUMENT, MCF
Rodolphe JONVAUX, MCF
Rose-Marie BORGES, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : Management et administration des entreprises
Parcours : Entrepreneurat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

Membres du jury :

Dieter HILLAIRET, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Patrick RALET, MCF
Samuel LAGRANGE, MCF
Louis DOUSSET, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Monnaie, banque, finance, assurance
Parcours : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels

Membres du jury :

Rodolphe JONVAUX, Président du jury, MCF
Sylvain MARSAT, Vice-président du jury, PU

Lionel COLOMBEL, MCF
Emilie JAGUT, PRCE
François MARETTE, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Gestion des ressources humaines

Membres du jury :

Pierre CHAUDAT, Président du jury, MCF
Damien TALBOT, Vice-président du jury, PU

Eléonore MARBOT, MCF
Laurent MERIADE, MCF
Jean-Marc SALES, PRAG
Olivier MARVY, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Marketing, vente
Parcours : Marketing opérationnel et digital

Membres du jury :

Elisabeth MARTIN VERDIER, Président du jury, MCF
Damien TALBOT, Vice-président du jury, PU

Sylvie VEDRINE, MCF
Emna CHERIF, MCF
Patrick BARRETT, PRAG
François OLIVER, Professionnel

2^{ème} année de Master
Mention : Marketing, vente
Parcours : Direction commerciale et international business

Membres du jury :

Pascal BRASSIER, Président du jury, MCF
Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Patrick RALET, MCF
Emna CHERIF, MCF
Sylvain BERTEL, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : Marketing, vente
Parcours : Retail management et relation de service client

Membres du jury :

Lionel COLOMBEL, Président du jury, MCF
Damien TALBOT, Vice-président du jury, PU

Christine LAMBEY, MCF
Marie-Eliette DURY, MCF
Patrick BARRETT, PRAG

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/11/2021

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

01 DEC. 2021

- Publié le

01 DEC. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN PERMETTANT L'ACCES
AUX FORMATIONS PARAMEDICALES POUR LE PASS R**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Education,
Vu la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public,
expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
Vu l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
Délibération n°2021-07-06-07 portant sur les règles de classement 2021/2022 pour l'accès aux
formations paramédicales pour PASS-R,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du Jury d'examen permettant l'accès aux formations paramédicales pour le PASS R de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Membres du jury :

Pierre CLAVELOU, Président du jury, PU-PH

Claire AUMERAN, MCU-PH

Emmanuel COUDEYRE, PU-PH

Elodie DEAT, Directrice pédagogique de l'IUFE

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Sébastien GIROLD, Directeur de L'IFMK

Marie GRILLON, Enseignante de l'IUFE

Aurélien JAZDZEWSKI, Enseignante à l'IFMK

Frédéric LIBERT, MCU-PH

Xavier MOISSET, PU-PH

Florie MONIER, Directrice pédagogique de l'Ecole d'orthoptie

Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH

Laure-Line RIBAUD, PRCE

Laurent SAKKA, PU-PH

Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, PU

Éric WERSINGER, MCU

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, 30/11/2021

Le Président



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

01 DEC. 2021

- Publié le

01 DEC. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.